



Association des DITEP

Livret d'accueil

AIRe—Association des DITEP

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Au titre des catégories d'actions
suivantes :

Actions de formation

Numéro de déclaration d'existence et
d'activité : 11950560695 auprès du
préfet de la Région Ile de France

Présentation de l'AIRe

Créée en 1995, l'AIRe milite pour :

- Réunir les personnes concernées par la prise en compte des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Défendre les intérêts et de faire valoir les droits des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ainsi que de leurs familles.
- Favoriser la pleine participation et la représentation sociale des personnes accompagnées par les DITEP ainsi que de leurs représentants légaux et leurs organisations représentatives.
- Promouvoir le concept et le fonctionnement en dispositif ITEP.
- Faire valoir une clinique conjuguant institutionnellement les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, prenant en compte la singularité et le choix personnalisé du parcours de vie de chaque jeune accompagné en co-construction avec les représentants légaux.
- Développer une stratégie d'influence dans une logique de co-construction des politiques publiques.
- Réfléchir sur les questions relatives au sens ainsi qu'aux modalités des interventions dans les DITEP.
- Promouvoir les recherches et les formations dans le but de faire évoluer les théories et les pratiques professionnelles.
- Promouvoir et développer toutes actions en faveur de la santé mentale de la jeunesse notamment à travers des actions précoces et de prévention.
- Développer toutes formes de coopérations interinstitutionnelles en faveur d'une société inclusive.

L'AIRe rassemble plus de la moitié des 422 DITEP du territoire métropolitain et ultra marin.

Son conseil d'administration est composé de quatre collèges :

- Le Collège des personnes accompagnées, les anciens usagers ou les représentants de ces personnes et de leurs familles.
- Le Collège des dispositifs, établissements et services.
- Le Collège des personnes morales concernées par le champ d'intervention des DITEP.
- Le Collège des personnes physiques intéressées par les travaux et partageant les valeurs de l'AIRe.

L'organisation déconcentrée permet d'entretenir une dynamique de communication et d'échanges entre les adhérents du niveau local au niveau national.

Les réflexions théoriques, éthiques et techniques développées par l'AIRe dans les journées d'étude régionales, nationales, en lien avec les travaux du conseil scientifique, ont contribué au développement de la représentativité de l'association auprès des professionnels, des associations et des pouvoirs publics.

Les DITEP contribuent grandement à l'accessibilité des publics accompagnés, en développant des coopérations renforcées notamment avec l'Éducation Nationale, avec la protection de l'Enfance et la pédopsychiatrie.

L'association AIRe s'appuie également sur un comité scientifique afin de l'accompagner dans l'élaboration de ses réflexions et prises de positions.

Objet de l'association

Article 2 : Objet social (statuts validés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2023)

L'Association a pour objet de :

- Réunir les personnes concernées par la prise en compte des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Défendre les intérêts et de faire valoir les droits des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ainsi que de leurs familles.
- Favoriser la pleine participation et la représentation sociale des personnes accompagnées par les DITEP ainsi que de leurs représentants légaux et leurs organisations représentatives.
- Promouvoir le concept et le fonctionnement en dispositif ITEP.
- Faire valoir une clinique conjuguant institutionnellement les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, prenant en compte la singularité et le choix personnalisé du parcours de vie de chaque jeune accompagné en co-construction avec les représentants légaux.
- Développer une stratégie d'influence dans une logique de co-construction des politiques publiques
- Réfléchir sur les questions relatives au sens ainsi qu'aux modalités des interventions dans les DITEP.
- Promouvoir les recherches et les formations dans le but de faire évoluer les théories et les pratiques professionnelles.
- Promouvoir et développer toutes actions en faveur de la santé mentale de la jeunesse notamment à travers des actions précoces et de prévention.
- Développer toutes formes de coopérations interinstitutionnelles en faveur d'une société inclusive.

Article 3 : Moyens d'actions (statuts validés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2023)

Dans le cadre des objectifs décrits ci-dessus, l'Association :

- Décline ses orientations à travers un projet stratégique
- Diffuse ses valeurs par une animation territoriale
- Diffuse ses positions à travers des publications
- Participe régulièrement à des groupes de travail et instances territoriales et nationales
- Anime des groupes de travail au sein de son réseau
- Promeut et développe la recherche notamment à travers l'animation d'un comité scientifique
- Organise des formations à destination de ses membres afin de faire évoluer les théories et les pratiques institutionnelles
- Met à disposition une base documentaire sur son site internet
- Conduit des expérimentations



Est un interlocuteur privilégié des pouvoirs politiques et des organisations concernées par les activités de l'Association au niveau local, régional, national et européen. A ce titre, l'Association est co-fondatrice, avec le groupement IMP-140, de l'association MÈTIS Europe

Développe des partenariats avec d'autres associations ou collectifs

- Mène des opérations de vente, de manière permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation

- Conduit, de manière générale, toute action lui permettant d'atteindre son but, sans que ces actions puissent porter atteinte au caractère civil de l'Association.

Projet stratégique

L'AIRE : une force d'impulsion

1. Contribuer à l'innovation, l'amélioration, et l'évolution de l'offre d'accompagnement

En permettant l'émergence puis la traduction du concept de dispositif, l'AIRE a été précurseur puis partie prenante de l'évolution des modes d'intervention sociale et d'accompagnement traditionnels reposant sur des catégories d'intervention spécialisées, issues de catégories administratives segmentées, vers le changement de paradigme actuellement à l'œuvre remettant la personne au centre des interventions, dans une logique d'accompagnement de qualité de son parcours de vie.

L'AIRE souhaite continuer à apporter une contribution originale aux politiques publiques et au-delà, peser dans le débat public avec des choix de société porteurs, au service de la qualité d'un accompagnement global des jeunes et plus largement des personnes accompagnées.

AXE 1 - S'inscrire dans la recherche

La connaissance du public accueilli par les ITEP, de ses troubles et des causes de ces troubles, permet de mieux l'accompagner.

L'AIRE souhaite soutenir la recherche, de manière transdisciplinaire, dans les domaines de l'épigénèse, épidémiologie, sociétale, neuro-science, environnementale etc + rôle du comité scientifique.

Un travail de recherche sur le public accompagné par les ITEP est engagé, afin de mieux le définir.

AXE 2 - Agir pour renforcer la transversalité des accompagnements et la coopération des acteurs

Accompagner une personne dans la transversalité de son parcours de vie, suppose que l'ensemble des acteurs impliqués puissent être en lien, et travailler ensemble. Les partenariats et les échanges constituent aussi l'essence même d'un fonctionnement en dispositif mais aussi de la conception militante de l'AIRE. Ainsi, dans un objectif de partenariat étendu et diversifié, l'AIRE souhaite entretenir des relations privilégiées avec les acteurs, et dispositifs locaux, du milieu ordinaire et protégé, régionaux et nationaux, à plusieurs niveaux d'action et dans plusieurs domaines et secteurs d'intervention.

- -Promouvoir l'intervention précoce

Permettre aux équipes d'intervenir précocement en construisant des outils, des partenariats, des projets innovants pour apporter des réponses aux besoins précoces évitant ainsi des ruptures de parcours, une chronicisation des troubles et un risque de stigmatisation. Militer pour des possibilités d'intervention en amont d'une notification MDPH lorsque les besoins sont identifiés

- Créer et/ou renforcer des liens privilégiés avec les grands organismes nationaux gestionnaires de DITEP.

Pour l'AIRE, le partage est un véritable levier pour garantir la meilleure qualité d'accompagnement aux jeunes. Elle souhaite fédérer des partenariats et des alliances fortes autour de ses valeurs et de ses conceptions fondamentales.

Pour Christine CHOIGNOT : « *pour faire mouvement, l'association ne peut agir seule et c'est bien au niveau « méso » des collectifs d'associations que l'on peut identifier une force d'entraînement, avec des niveaux en interaction. L'affirmation collective d'une intention politique conditionne la possibilité pour les associations de résister aux courants qui les rabattraient à la fonction d'entreprises prestataires de services ; dans le même temps, des associations effectivement porteuses d'un bien commun conditionnent la possibilité pour le collectif des associations*

impliquées de jouer un rôle politique autre que de lobby, à savoir de construire une action collective dans l'intérêt général (et non une action corporatiste pour promouvoir des intérêts particuliers). »

- Créer et/ou renforcer des liens privilégiés avec les autres grandes associations du secteur et les partenaires, du milieu ordinaire et du milieu spécialisé

Pour un plaidoyer plus impactant, l'AIRE souhaite créer des alliances fortes avec les grandes associations qui partagent nos valeurs et œuvrent dans des champs connexes. Cela permettrait à la militance de se nourrir et s'ouvrir à des combats plus larges, du domaine de la protection sociale : droits fondamentaux de l'enfant, santé mentale, qualité de l'éducation, cause environnementale, accès à la santé... Cette ouverture du militantisme est envisagée toujours dans l'optique d'apporter une réponse de qualité aux personnes accompagnées. Pour l'avenir, la référence au dispositif, si le projet se réalise, deviendrait une réussite de l'AIRE, dont la militance sera ouverte sur d'autres objets.

Exemples de partenaires et associations proches identifiés : UNAFAM, associations du champ de la protection de l'enfance, de l'éducation, collectif handicap, réseau Uniopss-Uriopss, association nationale des directeurs de MDPH, acteurs de la formation.

- Renforcer les coopérations sur les territoires

Au niveau local, l'AIRE souhaite être porteur de propositions, et moteur dans la contractualisation, la création d'alliances, de partenariats, de collaborations renforcées.

C'est par le maillage territorial avec nos partenaires, par l'ouverture aux territoires et à leur environnement que les DITEP pourront organiser une réponse de proximité et garder la capacité à diversifier les modalités d'accueil.

Le renforcement des coopérations locales et la participation à l'animation de l'espace public des territoires, l'initiative d'espaces d'échanges permettra aux DITEP de s'affirmer comme ressource du territoire concernant l'accompagnement des jeunes dans la société.

L'Aire souhaite tout particulièrement favoriser les conventionnements et une coopération efficiente avec les partenaires de l'intervention précoce, du diagnostic, de la santé mentale et de la psychiatrie, et de l'éducation nationale, de l'intervention sociale, les organismes de formation, de l'insertion professionnelle.

- Créer des liens, un dialogue, avec la société civile, l'environnement, dans lequel les jeunes accompagnés par les DITEP s'inscrivent : parents d'élèves, communauté éducative, partenaires de santé,

AXE 3- Soutenir le passage en dispositif ITEP

Le dispositif ITEP répond aux besoins d'inclusion, d'autonomie, de renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées dans leurs parcours de vie. Certains établissements l'ont adopté, avec des mises œuvres hétérogènes dans la pratique, adaptées aux spécificités des territoires. Pour d'autres structures, le passage en dispositif reste à peaufiner. D'autres encore ne l'ont pas adopté.

L'AIRE souhaite accompagner les structures dans le passage au fonctionnement en dispositif, permettre sa mise en place le plus largement possible pour une réponse de qualité, éducative, thérapeutique et pédagogique, pour les enfants et les jeunes accompagnés par les DITEP.

Elle souhaite également faire vivre le concept, permettre son adaptation permanente pour qu'il reste un environnement capacitaire, mais aussi donner du sens à l'action des professionnels dans le dispositif.

Pour cela, l'AIRE se donne comme objectifs de :

- Identifier les besoins des structures et des territoires

Pour un passage réussi au fonctionnement des ITEP en dispositif, celui-ci doit répondre aux besoins identifiés sur le

territoire et aux besoins des structures existantes. Les travaux des différents groupes de travail permettent de mieux appréhender la structuration et les besoins des dispositifs existant. Par exemple, le Groupe de travail "santé mentale", à travers une enquête à l'adresse des adhérents, souhaite acquérir une vision plus précise des difficultés rencontrées par les DITEP concernant le suivi médical, psychiatrique et psychologique des enfants, adolescents et jeunes adultes. Cette visibilité de la structuration du soin dans les DITEP permettra de donner une "feuille de route" au groupe de travail "santé mentale", d'alimenter ses réflexions et les futures actions de l'AIRe.

- Permettre aux DITEP de prendre leur place de « lieu-ressources » dans le territoire

Les DITEP doivent pouvoir proposer des réponses permettant d'être identifiés comme ressource sur le territoire en matière d'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie : dans leur scolarité, leur santé physique et psychique,... . L'AIRe souhaite les accompagner à incarner un lieu où une réelle analyse, ouverte, plurielle, est possible et peut véritablement accompagner chaque enfant ou jeune reçu.

AXE 4- Promouvoir le concept de fonctionnement en dispositif dans les politiques publiques

Le fonctionnement en dispositif répond aux enjeux actuels en termes de transformation de l'offre d'accompagnement médico-sociale. Il permet aux structures de proposer une offre dynamique pour que chaque jeune bénéficie d'un accompagnement global dans son parcours de vie, adapté et coordonné en fonction de ses besoins, et de ses attentes. Il facilite l'autodétermination de chaque personne accompagnée et sa place dans la société. En cela, le fonctionnement en dispositif doit être soutenu par des ajustements du fonctionnement administratif. La notion de dispositif entre dans le paysage de la protection sociale et peut être partagée à d'autres types de structures et publics accompagnés. Pour que ces changements représentent un véritable progrès dans l'intérêt des personnes, la notion de fonctionnement en dispositif ne doit pas risquer d'être dévoyée par une logique trop technocratique teintée de néolibéralisme, entraînant le secteur vers un fonctionnement en « plateforme de services ».

- Contribuer au partage d'un concept et de valeurs communes :

Permettre la reconnaissance du fonctionnement en dispositif des structures médico-sociales comme permettant de prendre soin de la personne accompagnée, mais aussi des professionnels qui y exercent. Comme l'indique Denis PIVETEAU : *« L'utilité sociale » des professionnels de l'accompagnement consiste à se mettre, aux côtés des personnes, au service de la transformation inclusive »*.

- Porter et renforcer l'agilité des DITEP à travers le modèle tarifaire et les évolutions en matière d'autorisation (vers un numéro finess unique)
- Placer la notion de dispositif en protection sociale :

Influencer l'évolution des politiques publiques, porter la notion de dispositif dans le paysage de la protection sociale. Permettre à la notion de dispositif, dans laquelle les personnes accompagnées sont actrices de leur accompagnement et non clientes, d'être un outil des changements de politique en matière d'accompagnement des personnes vulnérables.

- Conserver une posture continue d'observateur (veille et suivi) et de participation à la construction des politiques publiques (participation aux instances nationales, CNCPPH, dialogue avec les institutions) :

Une veille et un suivi constant des politiques publiques permettent de comprendre les besoins, leur évolution et de rechercher les meilleures réponses à proposer et co-construire avec les acteurs institutionnels.

- Travailler avec les acteurs de la formation, pour intégrer le concept de dispositif dans les processus de formation initiale et continue.

L'AIRE : UNE FORCE DU COLLECTIF, UN ENGAGEMENT DU TERRAIN

2 Renforcer la participation et l'engagement collectif

La participation à la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques nationales et territoriale suppose, pour l'AIRE, de se renforcer en tant qu'espace de fabrication d'orientations collectives, de militantisme. Le renforcement de la militance collective de l'AIRE doit permettre la participation et la réalisation d'une identité engagée, d'un projet partagé. L'AIRE souhaite ouvrir une place à tous les acteurs dans les débats et les décisions associatives : les membres, les administrateurs, les délégués territoriaux, mais aussi les personnes concernées. Elle souhaite aussi permettre à ses membres de s'outiller afin de mettre en lumière les innovations sur le terrain, car c'est de là qu'une partie des concepts de demain proviennent. Ces évolutions passeront par une révision des statuts visant le plus possible de démocratie.

AXE 1- Permettre la participation et l'expression des familles, des jeunes accompagnés

La militance de l'AIRE est essentiellement professionnelle. L'AIRE a toujours milité pour la participation des familles et des jeunes concernés aux débats, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de représentants.

Elle souhaite donner davantage de place aux représentants des jeunes accompagnés et à leurs familles, au sein de son organisation.

- Promouvoir la participation et l'expression des personnes accompagnées et de leurs familles, c'est reconnaître que l'expertise est triple : elle provient des professionnels, des familles et des personnes accompagnées. C'est aussi reconnaître et permettre l'exercice de leur citoyenneté, dans un objectif d'effectivité des droits. Le pouvoir d'agir ne passe pas que par la participation des personnes à leur accompagnement quotidien, mais aussi par leur implication dès la réflexion concernant l'orientation des politiques qui les concernent directement. C'est bien-sûr de l'expérience des professionnels de terrain, mais aussi des jeunes et de leurs familles qui vivent l'accompagnement au quotidien que l'AIRE souhaite se nourrir pour porter une transformation des pratiques. Les remontées de jeunes peuvent permettre de mieux identifier les besoins d'adaptation de l'offre. L'AIRE est un collectif de professionnels, un pôle de ressources, mais aussi un collectif qui, dans une évolution logique, sera davantage ouvert aux jeunes, à leurs familles, leurs proches, en concordance avec les orientations portées.
- Territorialement : développer les lieux d'échanges entre et avec les parents, et avec des associations de parents, favoriser la création de groupes de participation des familles et jeunes dans les dispositifs, favoriser la représentation de familles et/ou jeunes dans les délégations territoriales.
- Nationalement : réserver une place dans la gouvernance en Conseil d'Administration aux représentants des familles et jeunes, recueillir la parole des jeunes, se rapprocher d'associations de parents, d'auto-représentants et les promouvoir.

AXE 2- Dynamiser la participation des territoires : délégués territoriaux

La dimension régionale est partie intégrante de l'identité de l'AIRE. Ainsi, la participation des territoires, animés par les délégués territoriaux est une manière de produire réflexion, échanges et concertation qui constituent une source de propositions, d'innovations et permettent le réel développement des projets sur le terrain, dans le but de proposer une offre dynamique permettant à chaque jeune d'être accompagné dans son parcours de vie, adapté et coordonné en fonction de ses besoins, et de ses attentes. L'AIRE souhaite ainsi continuer à dynamiser la participation locale de ses membres. Cela passe par :

- L'écriture d'une lettre de mission pour les délégués territoriaux
- La formation des délégués territoriaux
- L'organisation de journées d'études régionales, affirmant l'AIRE comme lieu de ressource et d'expertise.

AXE 3- Soutenir et outiller nos adhérents

Pour maintenir et s'ancrer dans l'identité du secteur, les administrateurs doivent permettre au projet d'exister en amont des actions. La militance des membres doit être réfléchie, renforcée, et soutenue ; leur engagement doit être facilité.

- Entamer une démarche de re-construction de la mobilisation et de l'engagement suivant les axes de réflexion suivants : les champs de compétences des membres, la responsabilité partagée de la gouvernance, le fonctionnement des instances, le partage des valeurs, le soutien à l'engagement des nouveaux adhérents, le soutien au rôle politique des bénévoles du Conseil d'Administration.

Cette démarche et celle instituée concernant le projet associatif doivent permettre d'aboutir à un renforcement et un soutien de la militance, un meilleur partage des préoccupations et des expertises de nos membres, un ainsi qu'à une révision et actualisation des statuts de l'association.

- Renforcer l'outillage des membres, la mutualisation et le partage d'informations

Pour un renforcement concret du partage d'informations, de la mutualisation de l'expertise, l'AIRe souhaite s'engager dans une démarche de développement, de modernisation et d'harmonisation de ses outils (outils de communication interne et externe : développement du nouveau site internet, espace adhérents, chat, adresses mail...)

Le développement de l'offre de formations en partenariat avec Champ Social est construit également dans un objectif de mutualisation et de partage de l'expertise.



Association des DITEP

Trombinoscope Bureau AIRe



Roland DYSLI
Président



Lionel DENIAU
Président d'honneur



Christophe BUISSON
1er Vice Président



Marceau REEG
2ème Vice Président



Pauline MARTIN
3ème Vice Présidente



Laurent MASSALAZ
Trésorier



Vincent RABBE
Trésorier Adjoint



Damien TELLIER
Secrétaire Général



Frédéric BAILLEUL
Secrétaire Général Adj



Aline BARTANUSZ
Secrétaire Général Adj



Nicolas FRANCO
Secrétaire Général Adj



Natacha CODEVELLE
Secrétaire Général Adj

Les Salariées

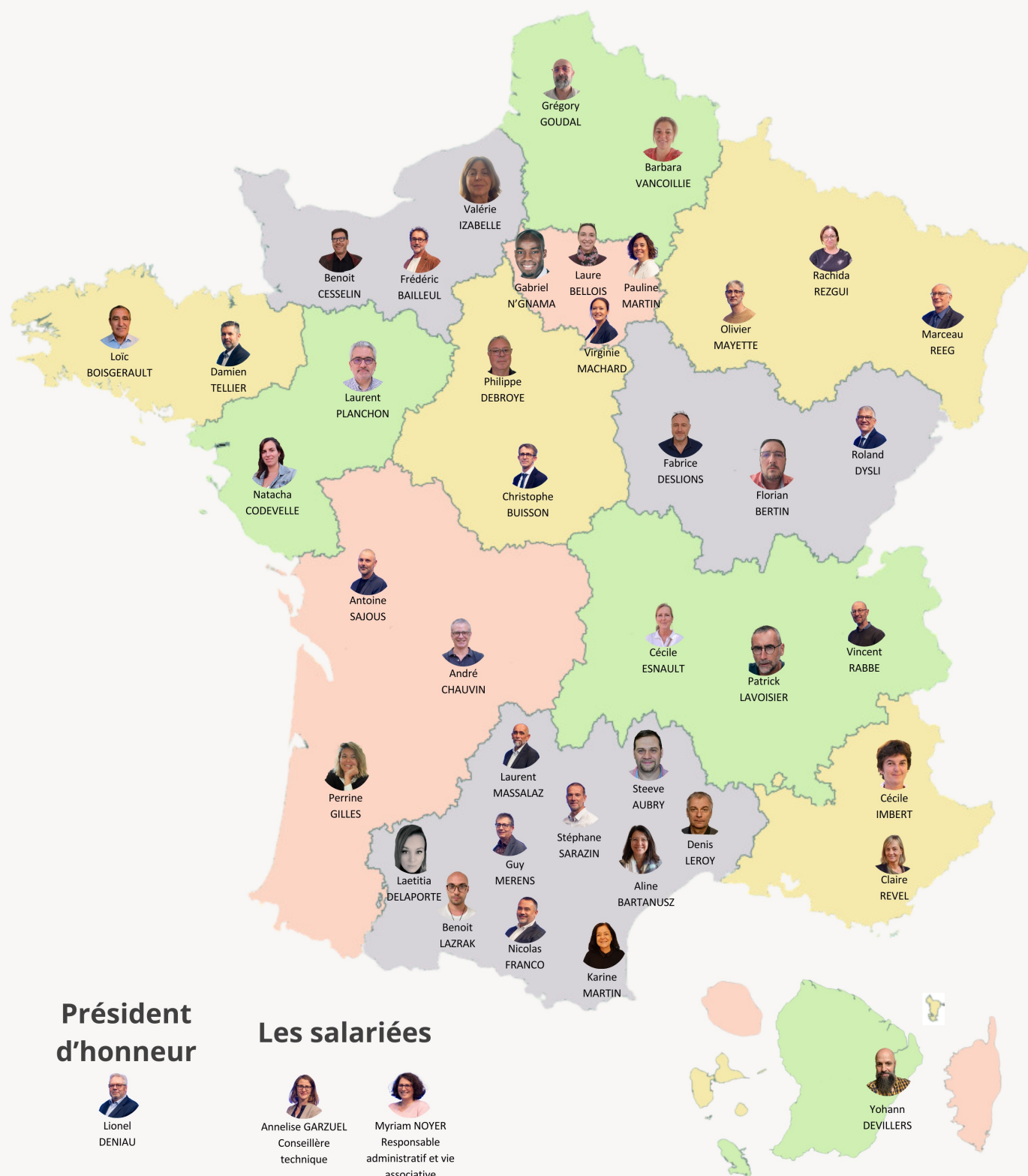


Myriam NOYER
*Responsable Administratif
et vie Associative*



Annelise GARZUEL
Conseillère Technique

Conseil d'administration





Association des DITEP

Trombinoscope Membres Associés AIRe

Les formateurs



Jean-Christophe BARBANT



Sylvain FAVEREAU



Géraldine GOULLIER



Jacques LAMBERT



Yann-Vari MAGREZ



Olivier MAYETTE



Catherine PONSARD



François DELACOURT



Lise ELORE LE PALLEC



Lionel PEYROUT



Stéphane SARAZIN

Les Chargés de mission



Armelle DANVIN
Coordination de la
Recherche



Guy MERENS
Coordination de la
Formation



Didier MIGEOT
Coordination Mission
MATEO



Jean-François PRADENS
Coordination Projet
ERASMUS

Membres d'honneur

Roger MISES, Professeur de pédopsychiatrie (décédé)

Xavier DUPONT, Directeur des établissements et services de la Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie

Philippe JEAMMET, Pédopsychiatre, professeur des universités et praticien hospitalier

Katia JULIENNE, Conseillère handicap du Président de la République

Etienne PETITMENGIN, Président de la commission autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées de l'Uniopss

Patrick GOHET, Adjoint au Défenseur des Droits (lutte contre les discriminations) chez Défenseur des Droits

Gilles GONNARD, Ancien Président de l'AIRe

Jacky DESMET, Directeur de DITEP à la retraite, pilote de l'expérimentation nationale du fonctionnement en dispositif intégré

Maryse SOUST LATOU, Directrice de DITEP à la retraite

François DELACOURT, Ancien Président de l'AIRe

Albert THOMAS, Fondateur de l'AIRe

Guy LARDIC, Fondateur de l'AIRe